

29 Juin 2016 - n°93 - Sommaire

Spécial Congrès - Estelle Grelier pour « une réelle alliance des territoires »

Spécial Congrès - Patrick Kanner vante les retombées économiques de l'Euro 2016

Spécial Congrès - Quand le congrès de Villes de France gazouille...

Spécial Congrès - Résultats de l'enquête expresse Villes de France

Finances et Gestion locales - Bilan de la DGF et Fonds de soutien emprunts toxiques à l'ordre du jour du CFL

Europe - Le Brexit, et après ?

Agenda

SPÉCIAL CONGRÈS



Estelle Grelier pour «une réelle alliance des territoires»

Lors du Congrès de Villes de France, qui s'est déroulé à Beauvais ces 23 et 24 juin dernier, Estelle Grelier, secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales a fait l'honneur de répondre à l'invitation qui lui était adressée pour assister et clôturer le débat sur les finances locales.

De même que l'équilibre budgétaire des Villes de France et de leurs intercommunalités reste étroitement dépendant des transferts financiers de l'État, la présidente de Villes de France, Caroline Cayeux, a souligné combien la vitalité de la vie culturelle et sportive locale restait dépendante des interventions et soutiens

des collectivités territoriales, tant au niveau des équipements que du fonctionnement.

En accueillant la ministre, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, a rappelé qu'au niveau national, 2014 avait déjà été marquée par l'engagement de l'État dans une stratégie de redressement de comptes publics, avec une première réduction des concours financiers de l'État de 1,5 milliard d'euros (Md€), puis de 3,67 Mds€ pour 2015, puis une réduction du même montant en 2016, mais pour 2017, « *répondant à une demande pressante des associations des communes et intercommunalités, le Président de la République, a finalement accepté de diminuer de moitié l'effort demandé au bloc local* ».

La présidente de *Villes de France* a surtout précisé qu'au-delà de la poursuite de la baisse des concours financiers, "2016 s'est surtout caractérisée (NDLR à l'inverse du bloc local dans son ensemble) par la poursuite de la dégradation structurelle de la situation financière des Villes de France due à la faible progression des recettes de fonctionnement et à un investissement toujours en net recul". (...)

En 2016, le raz-de-marée fiscal attendu n'a pas eu lieu dans ces territoires. C'est le constat qui a été dégagé au niveau des Villes de France et de leurs intercommunalités, à partir de leurs états de notification de taux. Modération fiscale donc en 2016, mais un niveau d'épargne brute en voie de fragilisation.... « *En dépit d'une offre de qualité, culture et sport font partie de ces politiques locales qui doivent passer par le tamis de la réduction de la dépense publique. Rappelons qu'en moyenne, les villes consacrent plus de 20% de leurs budgets à ces deux compétences* ». Au final, culture et sports ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel d'une orthodoxie budgétaire qui se révèle, en terme de cohésion sociale, véritablement dangereuse pour les Villes de France.

Les attentes de Villes de France

Appuyant ces propos, le président délégué de Ville de France, Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, en a aussi profité pour rappeler les demandes fortes de l'association, telles que :

- la nécessité de procéder à un «rebasage» des éléments de comparaison dans la réforme DGF, afin de tenir compte des différences liées aux compensations fiscales ;
- la meilleure prise en compte des charges de centralité, et de la charge fiscale pour les habitants, selon leurs revenus ;
- la possibilité de mettre en place une attribution de compensation dégressive, pour accompagner dans le temps, le transfert à l'intercommunalité des équipements structurants ;
- la participation des villes de France et de leur intercommunalité à l'élaboration des schémas régionaux prescriptifs d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'intégration de dispositions dans la plateforme Etat – métropoles pour freiner le processus de concentration continue vers les métropoles (regroupement des sièges des grandes entreprises, regroupement de l'enseignement supérieur, regroupement des grandes administrations du secteur public...).

« Vous soutenir, c'est soutenir le territoire »

En réponse, Estelle Grelier, a tout d'abord souhaité faire part de sa grande sensibilité sur le sujet des charges de centralité et de l'allocation des moyens entre les collectivités territoriales. « *Allocation de 33 milliards d'euros qui n'est pour le gouvernement ni juste, ni simple. (...) Néanmoins, puisqu'il y a une raréfaction des moyens, il y a bien urgence à réétudier la répartition de ceux-ci* ».

Ajoutant que « *vous soutenir c'est soutenir le territoire* », la ministre est restée attentive aux préoccupations des élus des Villes de France, et a souligné l'importance d'associer pleinement les villes moyennes dans la construction des nouveaux schémas régionaux. Sur ce sujet, « *le gouvernement est sensible au maintien d'un bon équilibre entre les métropoles et les territoires appartenant à leur sphère d'influence, et à la mise en place d'une réelle « alliance des territoires », pour les conventions en cours d'élaboration entre l'État et les métropoles* ».

SPÉCIAL CONGRÈS



Patrick Kanner vante les retombées économiques de l'Euro 2016

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a clôturé la première journée du Congrès de Villes de France le 23 juin à Beauvais, consacré au « *Vivre ensemble à l'épreuve des finances locales – zoom sur la culture et le sport* ». Au cours de son intervention, il s'est réjoui de voir la France prendre « *la pole-position dans une compétition mondiale comme celle de l'accueil des grands événements sportifs* ». Le contexte sportif aidant, le Ministre a insisté sur les

compétitions internationales pour les villes, en particulier l'Euro 2016, et sur son soutien à la candidature aux JO de Paris.

Remporter l'accueil des compétitions internationales

Patrick Kanner a développé dans son discours les grands axes de la stratégie adoptés par la France pour remporter l'accueil des compétitions internationales comme l'Euro 2016 : « *l'installation d'une fiscalité attractive pour les événements porteurs de retombées exceptionnelles ; le soutien aux investissements pour les infrastructures ; et enfin la mise en place d'une diplomatie sportive active* ». Il a tenu à souligner fortement devant les élus présents qu'une « *telle performance ne serait pas possible sans le concours d'une pluralité d'acteurs, et notamment des collectivités locales* ».

Développer l'attractivité des villes grâce au sport

Le ministre a vanté la collaboration avec les villes hôtes (Bordeaux, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Paris, Saint-Denis, Saint-Étienne et Toulouse), qui a demandé « *des mois, des années de travail, et une collaboration solide* ». Cette performance a en effet été reconnue par les instances internationales rappelant que « *sa qualité a été saluée par un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques* » (intitulé Les événements sportifs internationaux et le développement local : la France face à l'EURO 2016). Dans son message il a martelé que le sport, « *qui représente près de 1,7% du PIB français et génère près de 300 000 emplois non dé-localisables doit pouvoir bénéficier aux entreprises* », « *dans un contexte mondialisé où le marché des grands événements sportifs internationaux représente près de 45 milliards d'euros par an* ». La rénovation du parc de grands stades aurait par exemple « *permis de soutenir la filière BTP et de maintenir 20 000 emplois conduisant ainsi au développement d'activités locales* ».

Des installations qui doivent profiter à tous

Les installations prévues pour les grands événements sportifs, selon le Gouvernement, « *doivent bénéficier au développement du sport professionnel et amateur dans les villes : c'est l'inspiration qui conduit notamment le projet de candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024* ». Il a néanmoins exigé « *une évaluation économique de l'Euro 2016 financée par l'Etat pour mesurer les écarts entre anticipations et résultats* ». Il lui a semblé, en effet, essentiel de choisir « *avec parcimonie les manifestations auxquelles nous candidapons en accord avec nos capacités d'accueil et de financement, aligner les besoins liés à la manifestation sur les ambitions futures en termes de développement, et utiliser l'évaluation économique ex-ante pour optimiser les retombées économiques* ». Dans un discours au final consensuel, il a appelé de ses vœux au maintien de la collaboration entre l'Etat et les villes « *pour faire rayonner le sport français et encourager l'accès de tous à la pratique sportive* ».

SPÉCIAL CONGRÈS



Quand le congrès de Villes de France gazouille...

Étiez-vous présent à la Galerie nationale de la Tapisserie de Beauvais pour notre congrès ? Vous êtes-vous rendu compte qu'en réalité nous étions quelques milliers à suivre en direct les débats ?

Durant le congrès, Villes de France a utilisé Twitter, le réseau social symbolisé par le petit oiseau bleu. En deux jours, ce sont 147 tweets (traduisibles par gazouillis) qui ont été émis. Quel était le but ? Permettre au plus grand nombre de suivre à distance les différents débats. Avec quels résultats ? Chaque jour, le compte a eu une audience totale de plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs. On a compté plusieurs

dizaines de retransmissions (retweets) de messages.

Tirons donc quelques leçons de cette expérience.

Être ou ne pas être ... sur les réseaux sociaux

Internet a permis à l'information de circuler toujours plus rapidement. Les sites Internet ont ensuite évolué jusqu'à donner naissance aux réseaux sociaux. L'idée est que chacun devient alors auteur et lecteur.

Les réseaux sociaux sont devenus une façon de partager une information en direct à une communauté de personnes et d'interagir avec eux.

Ce sont ces interactions qui sont parfois craintes lors de l'utilisation des réseaux sociaux. Nombreuses sont les personnes qui ont peur que leurs propos soient déformés ou tout simplement qu'on leur prête des déclarations de façon erronée. Cependant la présence d'un compte officiel sur les réseaux sociaux limite considérablement ce risque. Dans le cas d'un Maire, la présence d'un compte désigné comme vérifié ou officiel permet d'identifier pour les personnes qui souhaitent le suivre, la source fiable d'informations sur un réseau social.

Être sur les réseaux sociaux n'est qu'une étape. Il faut ensuite pouvoir générer du contenu. Les villes ne manquent pas d'informations utiles aux citoyens qui peuvent être diffusées directement sur des comptes Twitter ou Facebook. La majorité des utilisateurs d'un réseau social s'attend à des messages formatés spécifiquement pour le réseau social qu'ils utilisent. Que ce soit la mise en avant des mots clefs (ou hashtags), l'utilisation d'images ou de vidéos, n'hésitez pas à faire preuve d'originalité : les utilisateurs qui vous suivent vous permettront souvent en partageant vos informations de trouver de nouveaux lecteurs.

Villes de France et ses réseaux

Villes de France se sert pour le moment de deux réseaux sociaux : [Twitter \(@villes2fr\)](#) et [Facebook \(@vdf.villesdefrance\)](#).

Villes de France souhaite à travers les réseaux sociaux continuer de représenter les villes qui assurent la solidité du maillage territorial. Villes de France souhaite valoriser les enjeux spécifiques des territoires urbains et les réseaux sociaux permettent de mettre en avant l'expertise des élus membres de l'association. Nous considérons donc que le dialogue que nous contribuons à mettre en place peut trouver un écho intéressant sur les réseaux sociaux, en mettant en contact élus, citoyens, experts, chercheurs, associations ... et ce, que ce soit en France et même au-delà.

Voilà pourquoi nous vous encourageons à vous mettre en contact avec Villes de France sur les réseaux sociaux si cela n'est déjà fait. En échangeant sur nos expériences, sur nos réussites, nous pourrions continuer de défendre nos bassins de vie. **Villes de France a également mis en place une adresse mail spécifique aux réseaux sociaux. Elle permet de partager une réussite**, de poser des questions sur l'utilisation de réseaux sociaux, ou simplement d'échanger sur d'éventuelles nouveautés qui pourraient vous intéresser.

N'hésitez pas à nous écrire ici : network@villesdefrance.fr

SPÉCIAL CONGRÈS



Résultats de l'enquête expresse Villes de France

Quelle place des collectivités dans les politiques culturelles et sportives ? Voilà la question à laquelle l'enquête expresse lancée par *Villes de France* à l'occasion de son Congrès vise à répondre. Réalisée en partenariat avec l'association *Vivons en forme*, l'enquête a recueilli une forte participation avec environ 90% de sondés élus ou responsables de services de villes et intercommunalités.

responsables de services de villes et intercommunalités.

Sport pour tous, compétence pour tous

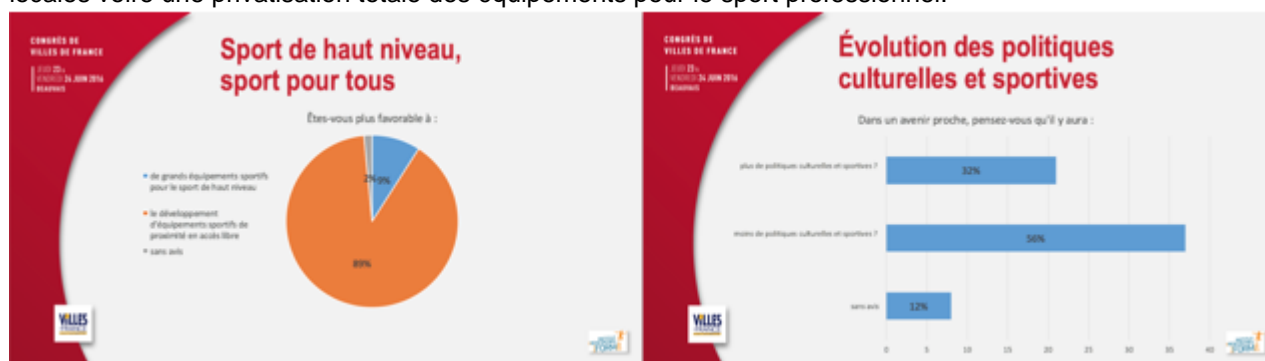
Le sondage révèle que 89% des sondés sont plus favorables au développement d'équipements sportifs de proximité en accès libre qu'aux grands équipements sportifs pour le sport de haut niveau. Dans le même temps, près de 80% des répondants estiment qu'il est préférable que les compétences sport et culture restent partagées entre les différents échelons de collectivités.

Financement et avenir des politiques locales

Si 85% privilégient la solidarité locale en s'affirmant plus favorable à un partage des coûts au sein du bloc local par rapport à une hausse des tarifs, plus de la moitié des participants redoutent une baisse des politiques culturelles et sportives dans un avenir proche.

Parole libre

Dans un espace d'expression libre, les sondés ont évoqué le besoin de collectivités pour impulser et mettre en réseau, pour favoriser l'intégration par ces politiques, mais aussi pour assurer une rationalisation des politiques locales voire une privatisation totale des équipements pour le sport professionnel.



FINANCES ET GESTION LOCALES



Bilan de la DGF et Fonds de soutien emprunts toxiques à l'ordre du jour du CFL

Les membres du Comité des finances locales (CFL) se sont réunis ce mardi 28 juin pour donner acte au gouvernement du bilan de la répartition de la DGF pour 2016. Parmi les réactions à signaler, figure la surprise de nombreuses communautés d'agglomération quant à la baisse plus importante qu'attendue de leur dotation d'intercommunalités (baisse liée à l'extension de nombreux périmètres et à l'augmentation du nombre de structures).

Autre critique, les conditions d'écrêtement de la dotation forfaitaire - qui sert à financer une partie de la péréquation - qui apparaissent inéquitables. En effet, sont jusqu'ici dispensées d'écrêtement, les communes à DGF négative (communes disposant a priori de ressources financières importantes).

Fonds de soutien emprunts toxiques

Lors de cette séance, le CFL a également donné un avis favorable à un nouveau projet de décret modifiant le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque.

Ce décret opère une légère révision des conditions d'attribution de ce fonds, qui pourrait rencontrer un regain d'intérêt dans le contexte actuel d'instabilité monétaire, et d'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro.

Poursuite des travaux sur la péréquation

Poursuivant ses travaux d'analyse sur la péréquation, le CFL devrait également se prononcer le 5 juillet prochain sur une liste de préconisations concernant la dotation de solidarité urbaine (DSU) et le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPCI), avec une adoption en séance plénière prévue le 12 juillet. *Ondes urbaines* y consacrera un résumé dans son prochain numéro.

EUROPE



Le Brexit, et après ?

Alors que l'Europe se réveillait le 24 juin avec l'annonce du départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, *Ondes urbaines* revient sur les modalités de sortie.

Démission et négociations

Le premier ministre David Cameron a fait le choix de démissionner suite à cet échec au référendum et il assurera la transition jusqu'à la désignation d'un nouveau chef du gouvernement à l'occasion du congrès du Parti conservateur. L'article 50 du traité de Lisbonne décrit la procédure pour un

pays souhaitant quitter l'Union européenne. La sortie du Royaume-Uni implique une annonce formelle des intentions de ce dernier lors d'un Conseil européen. Les négociations pour un accord de sortie devraient durer au moins deux ans, sauf si un accord rapide est conclu ce qui reste improbable.

Que dit l'article 50 du Traité de l'Union Européenne ?

- 1 - "Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union.
- 2 - L'État membre qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen. À la lumière des orientations du Conseil européen, l'Union négocie et conclut avec cet État un accord fixant les modalités de son retrait, en tenant compte du cadre de ses relations futures avec l'Union. Cet accord est négocié conformément à l'article 218, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il est conclu au nom de l'Union par le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, après approbation du Parlement européen.
- 3 - Les traités cessent d'être applicables à l'État concerné à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait ou, à défaut, deux ans après la notification visée au paragraphe 2, sauf si le Conseil européen, en accord avec l'État membre concerné, décide à l'unanimité de proroger ce délai.
- 4 - Aux fins des paragraphes 2 et 3, le membre du Conseil européen et du Conseil représentant l'État membre qui se retire ne participe ni aux délibérations ni aux décisions du Conseil européen et du Conseil qui le concernent. La majorité qualifiée se définit conformément à l'article 238, paragraphe 3), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
- 5 - Si l'État qui s'est retiré de l'Union demande à adhérer à nouveau, sa demande est soumise à la procédure visée à l'article 49."

Nouveaux accords économiques

Quatre précédents donnent un aperçu des accords d'échanges économiques que le Royaume-Uni pourrait sceller avec l'Union européenne.

La Norvège : appartenance à l'Espace économique européen avec accès au marché unique, respect d'importantes règles européennes, contribution au budget européen.

La Suisse : appartenance à l'Association européenne de libre-échange (AELE) avec des accords bilatéraux avec l'Union européenne, contribution au budget européen, respect d'importantes règles européennes.

Le Canada : adoption d'un accord économique et commercial global (CETA) avec levée des droits de douane sur des produits à l'importation ou à l'exportation.

L'Organisation mondiale du commerce : en l'absence d'accord, le Royaume-Uni devra recourir aux règles de l'OMC comme l'évaluation en douane des marchandises.

AGENDA

Lundi 4 et mardi 5 juillet 2016 - Paris

Forum de l'action internationale des collectivités (Palais des Congrès - Porte Maillot)

Mardi 13 septembre 2016 - Paris

Réunion du Conseil d'Administration de *Villes de France*

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
Fax : 01 45 44 24 50
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia 

Directrice de la publication
Caroline Cayeux, sénateur-maire de
Beauvais, présidente de la CA du
Beauvaisis

Directeur délégué
Jean-François Debat, maire de
Bourg-en-Bresse

Rédactrice en chef
Nicole Gibourdel
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Jean-Sébastien Sauvourel
Secrétariat
Anissa Ghaidi